

# LA FIBRE CHEZ VOUS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 3 septembre 2021



## + DE 20 000 FOYERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE !

**OUVERTURE DES OFFRES À BELLAC, SAINTE-MARIE-DE-VAUX, COGNAC-LA-FORÊT, SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE, SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE, AIXE-SUR-VIENNE ET AMBAZAC**

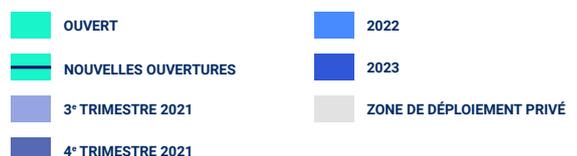
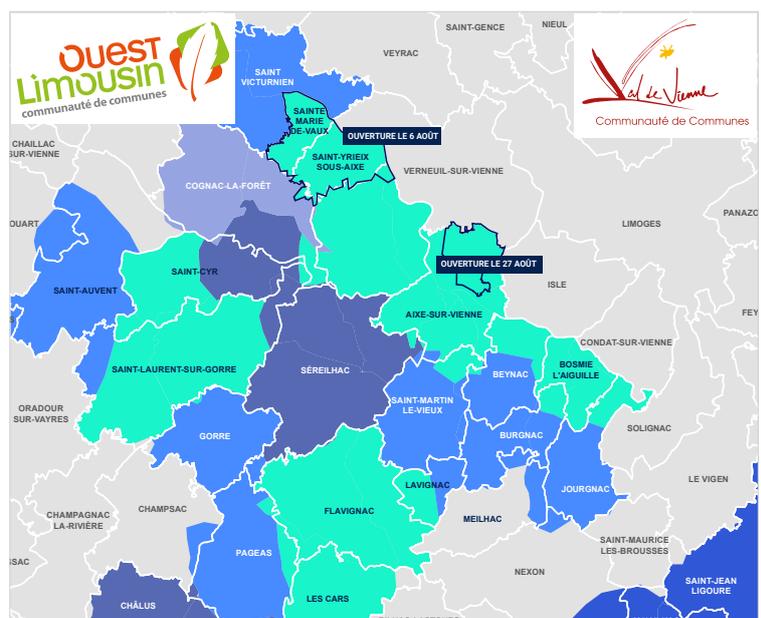
La barre des 20 000 foyers éligibles à la fibre sur le réseau public DORSAL sera bientôt franchie ! Entre le 6 août dernier et jeudi 9 septembre prochain, 1 782 nouvelles lignes optiques ouvrent en effet à la commercialisation sur le territoire des Communautés de communes Val de Vienne, Ouest Limousin, Haut Limousin en Marche et Elan Limousin Avenir Nature. Les habitants et entreprises concernées peuvent s'abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès internet partenaire. Ce réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne.

## LES SECTEURS CONCERNÉS

Le 6 août dernier, une première plaque\* de 460 lignes optiques a ouvert à la commercialisation, réparties sur les communes de :

- Saint-Yrieix-sous-Aixe : 279 lignes ;
- Sainte-Marie-de-Vaux : 149 lignes ;
- Cognac la Forêt : 17 lignes ;
- Saint-Priest-sous-Aixe : 15 lignes.

Le 27 août, 514 lignes supplémentaires ont été livrées à Aixe-sur-Vienne (secteur nord). La commune est désormais presque intégralement éligible à la fibre, à l'exception d'un dernier secteur au sud, qui ouvrira en 2022.

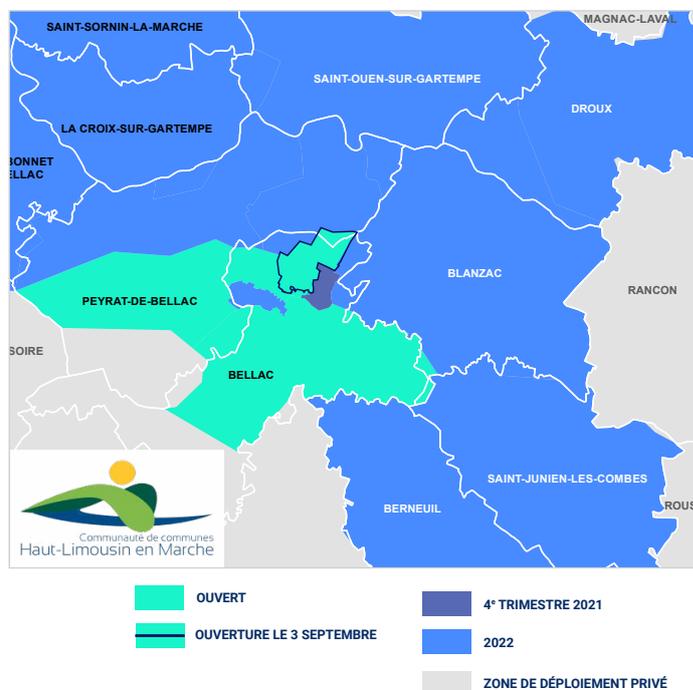


\* Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne seront pas déployées et commercialisées en même temps.

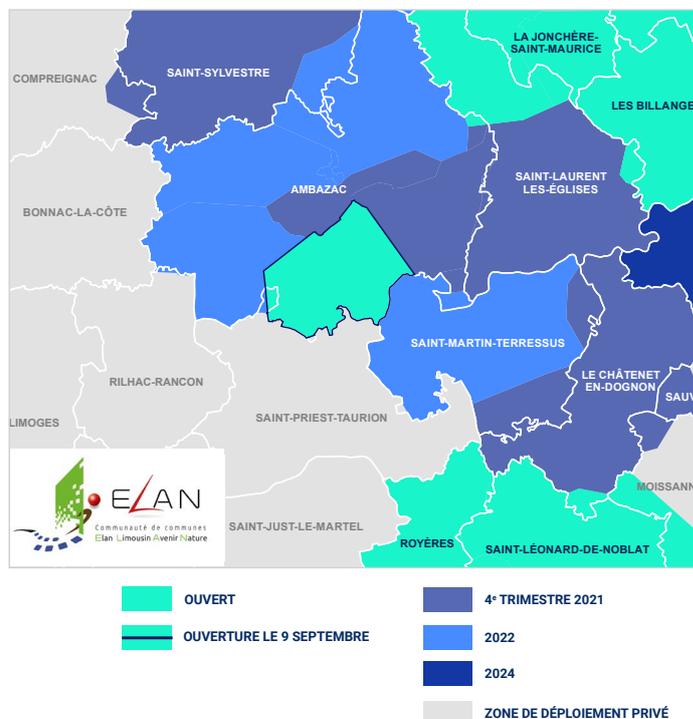
Ce vendredi 3 septembre, 422 nouvelles lignes optiques ouvrent également sur le territoire de la Communauté de communes du **Haut Limousin en Marche**, réparties sur les communes de :

- **Bellac** : 420 lignes (secteur nord) ;
- **Peyrat de Bellac** : 2 lignes.

À noter qu'une partie de la commune de Bellac et certains secteurs alentours sont situés en zone de déploiement privé (déploiement piloté par Orange).



**Jedi 9 septembre**, 386 nouvelles lignes optiques ouvriront à leur tour à **Ambazac** (secteur sud), sur le territoire de la Communauté de communes **Elan Limousin Avenir Nature**. Le reste de la commune sera éligible d'ici 2022



**En Haute-Vienne, 20 103 lignes optiques auront ainsi été livrées par DORSAL depuis le début du déploiement, autant de foyers ou locaux d'activités éligibles à la fibre !**

## LE RACCORDEMENT FINAL

Une communication informera les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre et les mesures sanitaires à respecter pour un raccordement réussi, en toute sécurité ! Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité sur [nathd.fr](http://nathd.fr)

### COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.



La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



### RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, **l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée**. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

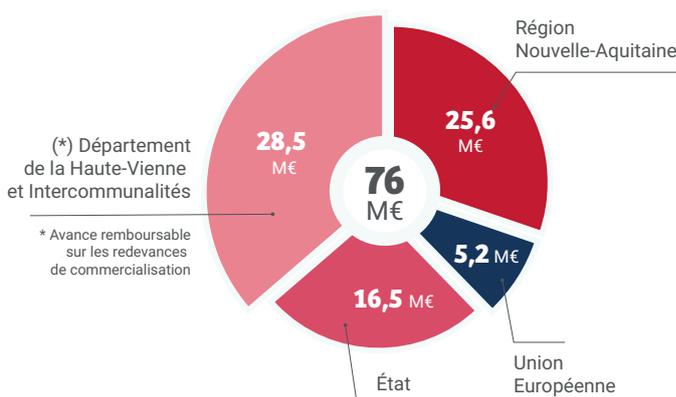
## LA SUITE DU DÉPLOIEMENT EN HAUTE-VIENNE

En Haute-Vienne, d'ici 2022, **50 000 foyers ou locaux d'activité** seront raccordables à la fibre sur le réseau public DORSAL. Cet **investissement public de 76 millions d'euros HT** est cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne. Un volontarisme nécessaire pour lutter contre la fracture numérique et renforcer le dynamisme et l'attractivité des territoires.

Sur le reste du territoire (Zones AMII et AMEL\*), l'opérateur privé Orange s'est engagé à déployer 173 000 lignes de fibre optique d'ici 2024.

\* Appels lancés dans le cadre du programme national très haut débit.  
AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (lancé par l'Etat).  
AMEL : Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (lancé par DORSAL à la demande du Département de la Haute Vienne)

## UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE 76 MILLIONS D'EUROS



## QUI FAIT QUOI ?



### LE MAÎTRE D'OUVRAGE, PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU

- Assure le montage financier du projet en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, et détermine les calendriers de déploiement, avec ses collectivités membres
- Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.



### L'EXPLOITANT DU RÉSEAU (DÉLÉGATAIRE DE DORSAL)

- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet
- Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL

### LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

- Proposent aux habitants des abonnements «fibre» d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers)
- Louent les infrastructures du réseau public pour fournir leurs offres

# NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST.

Cette société publique locale a été créée en 2015, à l'initiative du Conseil Régional. Alors que les syndicats mixtes adhérents, dont DORSAL, construisent l'infrastructure, NATHD en assure la commercialisation et l'exploitation.

La mutualisation à l'échelle régionale permet de baisser les coûts d'exploitation du réseau, mais aussi d'apparaître plus fort vis à vis des opérateurs, grâce à un volume de prises à commercialiser important : + de 700 000 prises sur 7 départements !

Autre intérêt : le modèle économique, qui permet **des retours sur investissements rapides pour les territoires adhérents**. Grâce aux loyers payés par les fournisseurs d'accès pour utiliser le réseau, NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse à ses actionnaires, dont DORSAL. Ces revenus permettent de financer la suite des déploiements, de rembourser les emprunts et d'imaginer progressivement de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).



NATHD commercialise les réseaux publics de fibre optique de 7 Départements, dont la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, où le réseau est construit par DORSAL.

## LES AVANTAGES DE LA FIBRE

Avec la fibre optique, les débits sont bien plus performants que l'ADSL (jusqu'à 1 Gbit/s). De quoi accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations, grâce à une technologie 100% prête pour le futur.

- Navigation Internet fluide
- TV HD / 3D sur 1 ou plusieurs postes
- Bouquet de chaînes

- Contrôle du direct
- Vidéo à la demande (VOD)
- Jeux en ligne
- Échanges de vidéo, photos...
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixe et mobile / différents pays
- Services publics en ligne

+ d'infos



Exploite et commercialise le réseau construit par DORSAL

0 806 806 006

Service gratuit  
+ prix appel

POUR TESTER SON ÉLIGIBILITÉ  
À LA FIBRE ET LES QUESTIONS  
DE RACCORDEMENT, RDV SUR  
[NATHD.FR](http://NATHD.FR)

+ D'INFOS SUR LE PROJET  
ET ACCÈS AU CALENDRIER  
DES DÉPLOIEMENTS SUR  
[DORSAL.FR](http://DORSAL.FR)

CARTE  
INTERACTIVE DES DÉPLOIEMENTS

## CONTACTS PRESSE

Florence Santucci-Crossard, NATHD 06 29 75 20 10 - [crossard@nathd.fr](mailto:crossard@nathd.fr)

Céline Cherpin, DORSAL 06 67 30 51 92 - [com@dorsal.fr](mailto:com@dorsal.fr)

Avec le  
soutien de

